



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Lucie LE GUEN  
Réf : 2022BuS\_039\_SECH

Nantes, le **25 JUL. 2022**

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

Mairie de Nantes  
À l'attention de Madame Marie-Hélène GEFROY  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
44000 Nantes

**Objet : Dérogation à l'arrêté préfectoral en vigueur portant interdiction provisoire des prélèvements sur l'eau potable sur l'ensemble du département**

Madame,

Le 21 juillet 2022, vous avez fait parvenir à mes services une demande de dérogation aux arrêtés préfectoraux, portant limitation ou interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département de la Loire-Atlantique, pour l'arrosage du stade de la Beaujoire en dehors des horaires de limitation établis en cas de dépassement du seuil d'alerte d'une ressource en eau dans l'arrêté cadre sécheresse n°2020/SEE/274 du 29 mai 2020.

Considérant les volumes nécessaires à l'arrosage de cet espace et conformément à l'article 15 de l'arrêté cadre sécheresse n°2020/SEE/274 du 29 mai 2020 définissant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau dans le département de la Loire-Atlantique, une dérogation vous est accordée exceptionnellement, sous réserve de la mise en place d'un compteur d'eau au niveau du pompage et d'un carnet de suivi à présenter en cas de contrôle.

Du fait de la situation actuelle, la dérogation vous est accordée pour un arrosage à 12h, 14h et 17h et pour un volume maximum de 15m<sup>3</sup> d'eau par jour. Un relevé hebdomadaire du compteur devra être réalisé et présenté en cas de contrôle. Cette dérogation vous est accordée uniquement pour la période d'étiage 2022.

Cette dérogation vous est accordée uniquement durant le seuil d'alerte-eau potable. Une nouvelle demande dérogation devra être réalisée en cas de passage à un seuil plus restrictif.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Service eau, environnement  
Mission stratégie eau environnement  
10 boulevard Gaston Serpette  
BP 53 606 – 44 036 NANTES Cedex 01  
Tél : 02 40 67 24 12  
Mél : lucie.le-guen@loire-atlantique.gouv.fr

Le directeur départemental adjoint  
  
Pierre BARBÉRA